



AUDIENCE GARDE DES SCEAUX *PROTOCOLE INCARVILLE*

Ce jour, les organisations syndicales représentatives étaient conviées place Vendôme pour faire suite au comité de suivi sur le protocole Incarville qui s'est tenu à la DAP le 23 octobre dernier.

Sur les 33 actions de ce protocole, 14 axes sont totalement exécutés même s'il a fallu faire certains rappels à certaines DISP qui travestissaient le protocole. 6 actions seront abouties pour la fin de l'année, 4 sont des sujets interministériels (hospitalier et cadre actif) et 9 engagements restent à déployer dont les véhicules blindés, la brigade cynotechnique au CP Ducos qui devrait voir le jour fin 2026-début 2027, le déploiement des ELSP à la Réunion et le développement de la cynophilie.

Quelques éléments restent à finaliser : la question des feux pénétrants et des modifications réglementaires, la mise en œuvre technique des pare-buffle pour éviter les déclenchements d'airbags et l'élaboration d'une doctrine sur les caméras embarquées type damcash.

Sur le matériel, le Garde des Sceaux indique qu'il a obtenu l'acquisition supplémentaires de 300 pistolets à impulsion électrique (PIE) et de 1 700 caméras individuelles.

La DAP indique qu'elle poursuit le déploiement des brouilleurs de téléphones mobiles avec la livraison de 200 appareils, la poursuite des équipements anti-drones pour 4 établissements pour la fin de l'année.

La DAP précise que de nombreux protocoles avec les services hospitaliers ont été actualisés mais qu'il reste des travaux à exécuter pour des aménagements (parkings, SAS, etc..) et pour de nombreuses chambres sécurisées. Ils seront effectués. L'administration a également pris attache avec les services judiciaires et ce travail a permis de recenser 46 sites prioritaires pour améliorer l'arrivée et l'accueil des équipes pénitentiaires (badges, connexion wifi).

La CGT Pénitentiaire a rappelé au Garde des Sceaux ses engagements concernant le protocole d'Incarville. Il confirme qu'il l'appliquera à la lettre comme il l'a pu l'écrire.

Si **La CGT Pénitentiaire** sait que certaines dispositions sont plus aisées à mettre en œuvre mais les inquiétudes concernent précisément les sujets interministériels et particulièrement le déplafonnement du 5ème. Cette revendication doit être remise au centre des priorités, elle fait partie de la reconnaissance de nos métiers pénibles et doit permettre aux agents de bénéficier de l'entièreté de cette bonification. Les agents y sont très attentifs et le méritent.

La CGT Pénitentiaire a tenu à rappeler le contexte actuel que le ministre ne peut ignorer et dont des réponses sont attendues. Sur la surpopulation carcérale, même si on connaît la ligne du ministre sur l'application des sanctions, il n'en demeure pas moins que la situation devient

insoutenable avec des conditions indignes de détention pour plus de 23 000 personnes hébergées en maison d'arrêt dont près de 6 000 matelas au sol. Cette surpopulation a des effets néfastes sur les conditions de travail des personnels qui sont devenues insupportables. Le fossé s'est creusé depuis de trop nombreuses années, **La CGT Pénitentiaire** demande un plan de recrutement pour les années à venir. Les agents ont besoin d'avoir un visu de ce qui est mis en œuvre pour combler les 4 000 postes vacants chez les personnels de surveillance.

Consciente que l'ENAP n'est pas en capacité actuelle d'accueillir et de former un flux plus important de recrues, **La CGT Pénitentiaire** demande à réfléchir à ce sujet pour les années futures.

Le ministre estime en effet qu'il faut un plan de recrutement pour envoyer des signes importants aux agents. Il s'engage à mettre en place un groupe de travail en 2026 pour un plan quadriennal 2027-2030. Il ajoute que le sujet de l'ENAP le préoccupe et a demandé à étudier la possibilité d'une 2ème ENAP. Il concède que le CP Clairvaux pourrait être un choix mais étudie d'autres opportunités d'anciens bâtiments administratifs publics. La question d'une construction semble écartée avec la difficulté de trouver des emprises foncières.

Sur l'emploi, le Garde des Sceaux indique que l'administration pénitentiaire bénéficiera de 855 créations d'emplois qui participeront principalement à l'ouverture des nouveaux établissements. Une centaine de postes seulement est prévue pour le comblement des postes. C'est dérisoire. Il insiste sur le fait que ce sont 2 500 agents qui seront recrutés pour respecter le schéma d'emploi 2026.

La CGT Pénitentiaire veillera donc à la stricte application du protocole d'Incarville pour que les conditions de travail et la sécurité des personnels ne soient pas vaines avec le décès de nos 2 collègues et de 3 agents gravement blessés lors de ce jour dramatique du 14 mai 2024.

**à Montreuil,
le 13 Novembre 2025**